

# CED ACTIVITIES INFO

Edition 4 – Octobre 2012

COUNCIL OF  
EUROPEAN DENTISTS



## Introduction

La présente édition est le troisième volet d'une série de bulletins qui examine de plus près les groupes de travail du CED et les groupes de projet du Conseil d'administration, leurs priorités politiques pour 2012-2013 et, ce qui est plus important, les experts qui rendent leur travail possible. Cette édition est consacrée au **Groupe de travail Blanchiment du CED**. La section I continue à faire rapport des activités politiques du Président et des membres du Conseil du CED, ainsi que du travail des autres groupes de travail, des groupes de projet du Conseil et du Bureau de Bruxelles. Dans la section III, les associations membres du CED partagent leurs points de vue sur des questions actuelles.

## SECTION I – ACTIVITÉS INTERNES DU CED

### PRÉSIDENT DU CED

#### LETTRÉ À LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION, VIVIANE REDING

Le 1<sup>er</sup> août, le **Président du CED, Wolfgang Doneus, a écrit à la vice-présidente de la Commission en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, Viviane Redding**, pour lui demander des explications sur certaines dispositions de la [proposition de règlement général sur la protection des données](#) présentée par la Commission, notamment sur l'impact que ce règlement aura sur les micro, petites et moyennes entreprises. Le CED attend toujours une réponse, qui lui a été promise dans un avenir proche.

Le 5 septembre, le **président du CED s'est rendu à Bruxelles** pour y rencontrer la députée Emma McClarkin, contre-rapporteuse de l'ECR pour la directive sur les qualifications professionnelles de la Commission du marché intérieur et de la protection du consommateur (IMCO) afin de présenter la position du CED sur la DQP. Plusieurs points ont été abordés, dont les risques de reconnaissance tacite dans la directive (Article 4d/5 de la proposition de la Commission sur la DQP) et la durée minimum de la formation des praticiens de l'art dentaire, à propos de laquelle le

CED privilégie l'introduction du double critère dans la DQP (5 ans et 5000 heures de formation théorique et pratique à temps plein) et une référence à 300 ECTS. Le président a également assisté à l'événement de la plateforme pour une meilleure santé bucco-dentaire en Europe organisé au Parlement européen, animé par les députés européens Karin Kadenbach (S&D, Autriche) et Cristian Buşoi (ALDE, Roumanie), et au cours duquel a été présenté le rapport sur la situation de la santé bucco-dentaire en Europe ([State of Oral Health in Europe](#)).

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CED

#### RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE

Le **Conseil d'administration du CED s'est réuni à Bruxelles** le 14 mars pour sa réunion trimestrielle ordinaire. Au cours de cette réunion, les membres du Conseil d'administration du CED ont passé en revue les activités politiques du CED depuis leur dernière réunion en mai et ont discuté des récents développements concernant la DQP, la révision de la stratégie communautaire sur le mercure, les produits de blanchiment dentaire, la réglementation sur les dispositifs médicaux, le système UDI et le règlement général sur la protection des données.

Le Conseil d'administration a approuvé un certain nombre

d'initiatives proposées par les groupes de travail du CED en vue de l'Assemblée générale du CED en novembre à Bruxelles, telles que le projet de résolution du CED en matière de santé en ligne et la participation du CED au projet I2-Fresco (intervention intégrée contre la précarité physique) - Work Stream 1 on Health Literacy, dirigé par le CPME. Le CA a examiné les finances du CED, discuté du projet de budget CED pour 2013, de la mise à jour du Manuel de pratique de l'art dentaire du CED et des activités de communication du CED.

### GROUPES DE TRAVAIL DU CED (GT)

#### GT AMALGAME ET AUTRES MATÉRIAUX DE RESTAURATION

Le 10 octobre, le **CED a répondu aux appels à information** du Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux ([SCENIHR](#)) sur la sécurité d'utilisation de l'amalgame dentaire et de ses substituts et du Comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux ([SCHER](#)) sur les risques environnementaux et les effets indirects sur la santé du mercure contenu dans l'amalgame dentaire. Ces appels ont été lancés pour aider les deux comités scientifiques à actualiser leurs avis sur l'amalgame dentaires émis en 2008 (voir les mandats du [SCENIHR](#) et du [SCHER](#)). De plus amples infor-

mations seront fournies au cours de l'Assemblée générale du CED en novembre.

Le 22 octobre, **Susie Sanderson, présidente du GT, Stuart Johnston, membre du CED et Sara Roda, chargée des politiques du CED, ont rencontré deux fonctionnaires européens de la DG Santé et Consommateurs (DG SANCO) de la Commission européenne** afin de discuter et de comprendre, entre autres questions, la position future de l'UE sur l'amalgame dentaire dans la [stratégie communautaire sur le mercure](#) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), qui développe actuellement un traité global sur le mercure. Le CED a pu expliquer que la prévention est la voie à suivre pour réduire l'utilisation de l'amalgame dentaire dans les États membres. Le CED (ainsi que la FDI) a indiqué que le problème provient du fait que les États membres se focalisent exclusivement sur la maladie (caries) au lieu de rechercher les moyens d'en réduire l'occurrence. Le CED a également souligné que l'amalgame dentaire doit continuer à faire partie de l'arsenal du chirurgien-dentiste pour répondre du mieux possible aux besoins des patients. L'amalgame dentaire reste le meilleur matériau d'obturation pour la plupart des restaurations et la qualité des produits de substitution doit encore être améliorée avant qu'ils ne puissent être utilisés pour les soins dentaires publics.

## **GT FORMATION ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

Les 18 et 19 septembre, **Madame Barbara Bergmann-Krauss, ancien membre du GT, a participé à la deuxième réunion du groupe de référence (GR) ESCO « Santé humaine et action sociale »** en qualité d'expert et pour le compte du CED. L'objectif de ce projet est de développer une application Web d'adéquation des compétences. Le

GR devra préparer un 1<sup>er</sup> projet de ventilation sectorielle (programme type du secteur des soins de santé conçu comme un système de navigation pour la recherche d'emplois vacants) pour le 15 novembre. Les membres du GR devront fournir, notamment, la définition de chaque emploi, la formation/les qualifications de base pour chaque emploi/profession et une liste des compétences de base.

Le 19 septembre, **Alfred Büttner, membre du GT, et Sara Roda, chargée des politiques du CED ont rencontré le député européen Andreas Schwab** (PPE, Allemagne) afin de présenter et de discuter la position du CED sur la DQP. M. Schwab s'est montré intéressé, notamment, par l'opinion du CED sur la manière de rendre plus transparent le régime des actes délégués et d'accélérer et de rationaliser la procédure de carte professionnelle européenne sans compromettre la sécurité des patients (régime de reconnaissance tacite).

**Le CED a ensuite demandé la création d'un Groupe d'experts** composé d'experts d'autorités nationales, d'organisations professionnelles au niveau tant européen que national, de représentants du monde universitaire et des partenaires sociaux, qui aura la charge de fournir des conseils et des avis d'experts à la Commission pour la préparation des actes délégués. En ce qui concerne le régime de reconnaissance tacite, le CED a suggéré que le secteur des soins de santé soit exempté car la reconnaissance tacite peut mettre en danger la vie de patients, ou que le délai soit suspendu en cas de doutes justifiés.

Le 17 octobre, **Alfred Büttner et Sara Roda ont rencontré la députée européenne Birgit Collin-Langen** (PPE, Allemagne) afin de présenter la position du CED sur la DQP et de mettre en évidence certains aspects susceptibles d'être

améliorés dans la proposition de la Commission sur la DQP. **Sara Roda a également rencontré l'assistant de la députée européenne Sirpa Pietikäinen** (PPE, vice-présidente de l'IMCO, Finlande) le 4 octobre, également pour présenter la position du CED sur la DQP.

Le 24 octobre, **le groupe de projet CED-ADEE s'est à nouveau réuni afin de discuter le nouveau projet d'annexe 5.3.1 à la DQP.** Le groupe de projet a introduit plusieurs amendements au document, en vue de le rendre plus court et de mieux l'adapter à sa fonction de futur document législatif. Le groupe de projet se réunira à nouveau en mars 2013 pour conclure le projet d'annexe, qui devrait être présenté à l'Assemblée générale du CED en mai 2013. Le groupe de projet a également discuté et fixé la structure générale du document qui accompagnera le projet d'annexe. Le but de ce document d'accompagnement est d'expliquer et de justifier le glissement des matières aux compétences dans le projet d'annexe. Le groupe de projet a également décidé de préparer une lettre ou une déclaration commune demandant aux parlementaires européens leur appui sous la forme d'un vote favorable sur certains amendements à la proposition de la Commission d'amender la DQP, notamment en ce qui concerne la durée minimum de la formation des praticiens de l'art dentaire, qui devrait être exprimée en années (5 ans), heures (5000 heures) et crédits ECTS (300 ECTS).

## **GT E-SANTÉ**

Le 18 septembre, **la présidente du GT, Piret Väli, a assisté à la troisième réunion du groupe des parties prenantes en matière de e-santé** en qualité d'expert et au nom du CED. Ce groupe a discuté des actions en cours du Plan d'action sur la e-santé (le CED fait partie du sous-groupe interopérabilité), ainsi que des actions prévues

pour 2013 (le CED entend participer sur les questions relatives au personnel/aux compétences). Trois réunions supplémentaires sont prévues à l'heure actuelle, dont deux se tiendront à Bruxelles et une au cours de la « eHealth Week » organisée à Dublin du 13 au 15 mai 2013.

Le 20 septembre, le **GT s'est réuni en ligne** pour discuter des activités actuelles du GT et décider de ses prochaines priorités. Entre autres sujets, le GT a convenu que le CED devait participer à la réunion du GI dentaire à Stockholm (voir ci-dessous). Il a également décidé de mettre l'accent sur une information de stratégie commune à propos des initiatives sur l'utilisation de la technologie pour la téléconsultation (eConsultation) et le suivi des patients à domicile (eHome).

Le 24 octobre, **Eric Delaeter et Jørn Jorgensen, membres du GT, ont assisté à la réunion du GI dentaire** lors de la conférence de l'[IHTSDO](#) à Stockholm. Ce GI entend se réunir régulièrement pour développer la partie dentaire de SNOMED-CT. SNOMED-CT est un ensemble de normes de terminologie pour les soins de santé qui présente des concepts cliniques de manière cohérente et détaillée et devant servir de référence pour l'établissement de dossiers médicaux. L'objectif est de permettre la mise en œuvre de dossiers médicaux sémantiquement précis qui soient interoperables.

## **GT CONTRÔLE DES INFECTIONS**

Le 28 septembre, le **GT Contrôle des infections s'est réuni à Gdansk, Pologne**, pour discuter, notamment, des informations recueillies sur les incidents liés à la contamination par *legionella* et les techniques recommandées pour faire face à ce problème, des résultats du questionnaire du CED sur *legionella pneumophila* dans les cabinets dentaires, des développements actuels des tendances et

politiques en matière de contrôle des infections dans les États membres, et du mandat du GT qui sera présenté pour approbation à l'Assemblée générale du CED de novembre.

## **GT SANTÉ BUCCO-DENTAIRE**

Le 26 juin, le **GT Santé bucco-dentaire s'est réuni à Bruxelles**, immédiatement après l'[événement « Healthy mouth, healthy living, healthy ageing » du CED](#) au Parlement européen. Il a déploré le manque de participation de parlementaires européens à l'événement mais s'est félicité de ce que ce dernier a lancé d'importantes discussions sur la corrélation entre la santé générale et la santé bucco-dentaire dans le contexte du vieillissement et sur la nécessité d'une coopération entre les différentes professions de soins de santé. Les membres du GT considèrent qu'il est important d'encourager les associations dentaires nationales à promouvoir des événements similaires au niveau national.

**Le 15 octobre 2012, le GT Santé bucco-dentaire s'est réuni en ligne** pour préparer le projet de mandat du groupe pour ses activités futures, qui devra être adopté par l'Assemblée générale du CED en novembre.

## **GROUPES DE PROJET DU CONSEIL (GPC) DU CED**

### **GPC ANTIBIOTIQUES EN MÉDECINE DENTAIRE**

Le 24 septembre 2012, **Susie Sanderson, présidente du GPC, et Nina Bernot, directrice du bureau du CED, ont rencontré Dominique Monnet, directeur du Comité consultatif sur la résistance aux antimicrobiens et les infections liées aux soins (ARHAI) et Giovanni Mancarella, chef de groupe de l'unité Public Health Capacity & Communication du [Centre européen de prévention et contrôle des maladies](#) (ECDC - CEPCM)**. La réunion, organisée à la demande

de l'ECDC, s'est concentrée sur les activités prévues en appui de la [journée européenne d'information sur les antibiotiques 2012](#) et les opportunités de coopération avec le CED. En 2012, la journée européenne d'information sur les antibiotiques sera encadrée par un événement de presse à Bruxelles le 16 novembre et un chat Twitter avec un expert de l'ECDC le 20 novembre ; le CED encourage ses membres à faire de la publicité pour les deux activités et à y participer.

### **GPC COMMUNICATIONS**

Le 22 octobre, le **GPC Communications s'est réuni à Bruxelles** pour discuter des activités du CED en matière de communications. Le GPC Communications a examiné les actions réalisées dans le cadre de l'actuel plan de travail Communications annuel et a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la présentation du rapport final de l'année ait lieu lors de la réunion de novembre pour orienter l'adoption du plan de travail de l'année prochaine. Le GPC a également finalisé le projet de plan de travail annuel pour 2013 et discuté de la prochaine mise à jour du Manuel de la pratique de l'art dentaire de l'UE.

### **GPC PROFESSIONS LIBÉRALES**

Le 14 septembre, le **GPC Professions libérales s'est réuni à Bruxelles** pour préparer la réponse du CED à la [consultation sur l'entrepreneuriat](#) de la Commission européenne. La réponse du CED, envoyée aux membres du CED le 24 septembre, soulignait l'importance des professions libérales comme les chirurgiens-dentistes et suggérait que les dispositions en faveur des entrepreneurs tiennent également compte de la situation spécifique des professions libérales. La consultation servira de base au plan d'action « Entrepreneuriat 2000 » de la Commission.

## CHARGÉS DES COMMUNICATIONS DU CED

Le 21 septembre 2012, le Bureau de Bruxelles du CED a accueilli la première réunion des chargés des communications du CED, les personnes chargées des communications au sein des associations dentaires nationales. Quinze participants de dix pays ont pris part à la réunion, qui incluait une visite au Parlement européen, une présentation de la politique et des structures du CED et une discussion avec un orateur invité de la DG Marché intérieur de la Commission européenne, Mme Nevena Mateeva, à propos de la DQP. Les chargés des communications ont informé le bureau du CED de certains problèmes de communication et ont fait part de leurs expériences nationales au niveau de la communication de messages liés à la médecine dentaire. La réunion a été considérée comme très productive par les participants. Une autre réunion est prévue l'année prochaine.

## BUREAU DE Bruxelles DU CED

### ACTION COMMUNE DANS LE DOMAINE DU PERSONNEL DE SANTÉ

Le 28 septembre 2012, Nina Bernot et Sara Roda ont participé à une réunion préparatoire de l'action commune sur la planification et les prévisions des effectifs du secteur de la santé à Bruxelles. L'action commune doit débuter officiellement en décembre 2012 et se concentrera sur la planification quantitative et qualitative des effectifs du secteur de la santé. La contribution du CED à l'action conjointe s'exercera en particulier dans la phase de travaux « planification qualitative et balayage d'horizon », qui examinera les besoins futurs dans le secteur de la santé et, par conséquent, les compétences des effectifs de ce secteur. Au sein du CED, le GPC Marché intérieur, le

GT Formation et le GT Santé bucco-dentaire seront invités à fournir au CED des conseils pour sa participation à l'action commune.

### ACTION COMMUNE SUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS ET LA QUALITÉ DES SOINS

Le 3 octobre 2012, Nina Bernot et Sara Roda ont participé, au nom du GT Sécurité des patients du CED, à une réunion de l'action commune sur la sécurité des patients et la qualité des soins à Madrid. Le CED participe à l'action commune en tant que partenaire associé dans la phase de travaux portant sur l'identification, l'évaluation et le partage des meilleures pratiques cliniques au niveau clinique local auquel interagissent patients et professionnels de la santé. Ces pratiques devraient être recueillies par le biais d'un questionnaire en ligne qui sera disponible dès novembre 2012, et les membres du CED seront informés de leurs possibilités de contribution.

### RÉUNION DE LA DG JUSTICE ET DE LA DG SANCO SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le 29 octobre, Sara Roda a représenté le CED à une réunion conjointe des professions de la santé (CED, CPME et GPUE) avec deux fonctionnaires européens de la DG Justice et de la DG ANCO de la Commission européenne. Cette réunion avait pour but de discuter des effets de la [proposition de la Commission d'un règlement général sur la protection des données](#) sur les pratiques sanitaires des micro, moyennes et petites entreprises et de fournir quelques précisions sur les dispositions portant sur les points suivants : 1) consentement explicite appliqué aux services de santé ; 2) droit à l'oubli et la portée des dérogations relatives à la rétention de données et la possibilité de limitation du traitement ; 3) certaines exigences concernant les contrôleurs et les responsables du traitement,

par exemple la nécessité de procéder à une analyse d'impact et de nommer un délégué à la protection des données ; 4) montant des amendes administratives ; et 5) estimation des coûts de mise en œuvre du nouveau règlement relatif aux micro, petites et moyennes entreprises traitant des données sensibles.

### FORUM EUROPÉEN DE LA SANTÉ

Le 25 octobre 2012, Nina Bernot et Sara Roda ont assisté à une réunion du Forum européen de la santé, un groupe par l'intermédiaire duquel les parties prenantes en matière de santé reçoivent de la Commission européenne des informations sur la politique de santé et lui font part de leurs avis en la matière. Au cours de cette réunion, la Commission et les présidences chypriote et irlandaise ont présenté une analyse des questions sanitaires et de la proposition de règlement des protections de données. Les membres du Forum ont convenu de rédiger une déclaration sur l'importance de la recherche en matière de santé et décidé que le Forum devait mener des actions de lobbying au Parlement européen et au Conseil pour inciter l'UE à reconnaître que la santé est une valeur en soi et à ne pas la négliger en temps de crise économique générale.

## SECTION II – GROUPES DE TRAVAIL DU CED

### GT BLANCHIMENT (GT BD)

#### HISTORIQUE

Le GT BD a été créé en mai 1998 sous l'appellation GT Agents de blanchiment. Son nom a été modifié en Blanchiment en mai 2006. Au fil des ans, ce GT a contribué à développer la politique du CED en matière d'utilisation du peroxyde d'hydrogène (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>) en médecine dentaire, en mettant son expertise au service d'une classification correcte des produits de blanchiment

dentaire. Dans ce but, le GT a examiné si les produits de blanchiment des dents traitent les conséquences d'une maladie ou la maladie elle-même ; a étudié la manière dont les produits de blanchiments des dents sont classés par les États membres, afin de dégager les critères d'application d'un marquage CE, ainsi que la manière dont les concentrations de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> influencent leur mode de classification. Le GT a étudié la question de savoir à qui l'utilisation de concentrations de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> supérieures à 6 % devait être réservée ; a passé en revue la littérature scientifique consacrée aux produits de blanchiment, notamment pour rechercher des preuves de la sécurité (ou de la non-sécurité) de l'utilisation de différentes concentrations de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> ; et a contrôlé la disponibilité sur le marché de produits de blanchiment d'une concentration supérieure à 6 %.

## ACTIVITÉS ACTUELLES

Entre 2010 et 2011, le GT a suivi la proposition de la Commission de réglementer les produits de blanchiment contenant du H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> dans la [directive sur les produits cosmétiques \(76/768/CEE\)](#). L'annexe III de cette directive a été amendée par la [directive du Conseil 2011/84/UE](#) qui interdit la commercialisation de produits contenant plus de 6 % de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> et fixe de nouvelles conditions pour l'utilisation de produits dont la concentration en H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> varie entre 0,1 % et 6 %. Ces dernières sont expliquées dans les Orientations du CED pour l'interprétation et la mise en œuvre de la directive 2011/84/UE ([CED Guidelines on the interpretation and implementation of Directive 2011/84/EU](#)) qui ont été développées par le GT en 2012, ainsi que dans le bulletin d'information sur le blanchiment des dents ([tooth whitening fact sheet](#)). La directive 2011/84/UE vise à mettre en œuvre l'avis du [Comité scientifique sur les produits de consommation \(actuellement remplacé](#)

[par le SCCS\) du 18 décembre 2007 sur le peroxyde d'hydrogène, sous sa forme libre ou en tant qu'ingrédient de produits d'hygiène bucco-dentaire et de produits de blanchiment](#).

Le GT a étudié l'utilisation de produits de blanchiment de substitution, dont le dioxyde de chlore, et leurs effets sur les dents. Le GT a également suivi et assisté les associations membres des pays où les produits de blanchiment ont été (et sont encore) utilisés illégalement par des non-dentistes, créant un risque pour le public.

## POLITIQUE DE BLANCHIMENT DES DENTS

Le blanchiment des dents est une pratique de médecine dentaire et ne devrait être utilisé que par des chirurgiens-dentistes ou autres professionnels des soins dentaires agréés pour la pratique de soins dentaires. Les professionnels non dentaires n'étant pas formés à considérer la santé des patients au sens plus large et à déceler des problèmes (tels qu'une maladie des gencives) susceptibles d'avoir un impact sur la possibilité pour certaines personnes de se faire blanchir les dents, ils utilisent parfois des produits chimiques inadéquats et potentiellement dangereux.

Les produits de blanchiment sont réglementés par la directive 76/768/CEE et sont classés, au niveau européen, comme produits cosmétiques et non comme dispositifs médicaux (voir version 1.13 du Manuel sur les produits frontière et la classification - [Manual on Borderline and Classification in the Community Regulatory Framework for Medical Devices](#)), pages 35-36). Par conséquent, le marquage CE est indûment apposé sur ces produits.

## PRIORITÉS POLITIQUES 2012-2013

Le GT continuera à suivre la mise en œuvre de la directive 2011/84/UE et répondra à toute

question à son propos. Le GT entend encourager l'utilisation du [mécanisme de compte-rendu des effets indésirables](#) provoqués par les produits de blanchiment. Il préparera et analysera le « rapport de synthèse annuel » destiné à la Commission sur les effets indésirables des produits de blanchiment contenant des concentrations de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> allant de 0,1 % à 6 % observés par les chirurgiens-dentistes ou signalés par les patients mêmes. Le premier rapport couvrira la période du 31/10/2012 au 31/10/2013. Le GT entend également encourager la poursuite des recherches par l'industrie, ainsi que la recherche de preuves scientifiques, afin de pouvoir présenter à la Commission des arguments concernant les concentrations de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> supérieures à 6 % et l'utilisation de produits de blanchiment chez les jeunes de moins de 18 ans.

## QUI SONT LES ARTISANS DE CETTE POLITIQUE ?

**Les membres du GT** sont au cœur de la politique du CED. Le GT compte 6 membres de 6 États membres. Ce sont, notamment :

- **Le Dr Stuart Johnston** – Président du GT du CED, membre du Comité exécutif principal de l'Association dentaire britannique, président du Comité de pratique dentaire de la Fédération dentaire internationale (FDI) et praticien de l'art dentaire, Royaume-Uni ;

- **Le Prof Dr Nicolai Sharkov**, membre du Conseil d'administration du CED et chargé de liaison avec le Conseil, vice-président de l'Association dentaire bulgare, président élu de la Société de stomatologie des Balkans (Balkan Stomatological Society), praticien de l'art dentaire, Bulgarie ;

- **Le Prof Dr Alessandro Pala**, professeur principal à l'Université de Rome, menant un certain nombre de projets de recherche sur les nanoparticules magnétiques et les relations structure-activité des protéines, ancien professeur de chimie

clinique dans la même université (jusqu'en novembre 2011), Ph.D. en Chimie, membre du SC7 « Soins bucco-dentaires » de la norme ISO TC 106 (médecine bucco-dentaire), consultant de l'ANDI - Associazione Nazionale Dentisti Italiani, Italie ;

- **Le Dr Roland L'Herron**, membre du Conseil d'administration du CED, praticien de l'art dentaire et auteur de nombreux articles, CNSD - Confédération Nationale des Syndicats Dentaires, France; et

- le **Dr Stefaan Hanson**, praticien de l'art dentaire et directeur exécutif de l'Association dentaire flamande, chirurgien-dentiste en chef, Belgique.

### **SECTION III - CONTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CED**

#### **ÉNORME INTÉRÊT POUR LE NOUVEAU SERVICE DE TRAITEMENT DES PLAINTES DENTAIRE IRLANDAISE**

Un nouveau service de résolution des plaintes dentaires lancé par l'Association dentaire irlandaise en mai 2012 connaît déjà un énorme succès.

Ce service a pour vocation d'aider les patients et les chirurgiens-dentistes participants à résoudre les plaintes relatives à des services dentaires. Ce programme est la dernière initiative de l'Association visant à renforcer la confiance dans la haute qualité des soins dentaires en Irlande.

Le médiateur du programme de traitement des plaintes, M. Michael Kilcoyne, ancien représentant ministériel auprès du Conseil dentaire (Dental Council) et actuellement président de l'Association des consommateurs d'Irlande, déclare que le nombre de demandes de renseignement reçues dépasse déjà de loin les attentes.

M. Kilcoyne considère ce fait comme une indication vraiment positive du soutien apporté au programme tant par la profession den-

taire que par le grand public.

Il explique que la plupart des plaintes concernent des inquiétudes des patients à propos des prix, des allégations de mauvaise qualité des services, de mauvaise communication ou d'insuffisance du service après-vente. Une poignée de plaintes a déjà été pleinement résolue à la satisfaction mutuelle des parties, ce qui constitue un résultat aussi opportun que positif sur une si courte période. Les chirurgiens-dentistes ont apprécié qu'une solution rapide ait pu être apportée à certains cas, sans recours à une longue et coûteuse correspondance juridique.

L'existence du programme peut également rassurer les patients, fournir un moyen pratique de revoir l'engagement avec les patients et de contribuer à établir des relations durables avec les patients en faisant preuve d'un engagement à traiter les plaintes de manière professionnelle.

Les chirurgiens-dentistes et le grand public trouveront de plus amples informations sur le système à l'adresse [www.dentalcomplaints.ie](http://www.dentalcomplaints.ie).

#### **Contribution de l'Association dentaire irlandaise**

#### **CONFÉRENCE « STOMATOLOGY 2012 – THE WORLD NO TOBACCO DAY » (STOMATOLOGIE 2012 – JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC) À VARSOVIE**

La Chambre polonaise des Médecins et Dentistes, et en particulier son Comité des praticiens de l'art dentaire, s'attache depuis des années à sensibiliser le public à l'importance de la santé bucco-dentaire comme élément constituant de la santé générale. La Chambre mène différentes activités dans ce domaine. Un de ces événements est la conférence annuelle organisée à Varsovie et qui rassemble des praticiens de l'art dentaire et des médecins de haut ni-

veau de différentes spécialisations, des universitaires, des chercheurs, des représentants des mass-media et de l'administration sanitaire. Les années précédentes, les principaux thèmes abordés ont été l'épidémiologie de la maladie bucco-dentaire, le rôle des chirurgiens-dentistes dans les prestations de soins de santé généraux (le chirurgien-dentiste comme médecin généraliste).

Cette année, la conférence a eu lieu le 31 mai – la journée mondiale sans tabac de l'OMS. Ce fut une parfaite occasion de présenter les risques de santé liés au tabagisme et de discuter des questions de prévention et de diagnostic dans le contexte de la santé bucco-dentaire. Les présentations se sont articulées autour de différents aspects en la matière. Les discussions ont porté non seulement sur les responsabilités et la coopération entre les praticiens de l'art dentaire et les médecins, mais aussi sur d'importantes considérations juridiques et financières. Au nombre des orateurs invités comptaient des représentants de l'OMS et du Ministère de la Santé.

Comme les années précédentes, une attention particulière a été accordée à la bonne diffusion des informations présentées lors de la Conférence, car nous savons qu'il est essentiel que le message soit reçu non seulement par les professionnels, chirurgiens-dentistes et médecins, mais aussi par le grand public. C'est la raison pour laquelle de nombreux représentants des mass-media ont été invités. La Conférence a été suivie de nombre de publications intéressantes dans la presse, à la radio et à la télévision.

#### **Contribution de la Chambre polonaise des Médecins et Dentistes.**

## **LE MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN POUR LES PROFESSIONNELS DES SOINS DE SANTÉ OPÉRANT EN FREE-LANCE : UNE MENACE POUR LA QUALITÉ DES SOINS ? - 7<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE L'ASSOCIATION DENTAIRE ALLEMANDE**

L'impact du manque de professionnels de santé qualifiés sur la qualité des soins aux patients et la mobilité croissante des employés du secteur des soins de santé en Europe ont été les thèmes principaux de la 7<sup>ème</sup> Conférence européenne de l'Association dentaire allemande (BZÄK) qui s'est tenue à Berlin le 5 septembre 2012.

Quelque 70 délégués de différentes autorités, associations et autres organisations ont accepté l'invitation à la conférence, qui s'est tenue dans les ruines préservées de l'ancienne salle de conférences du Musée d'histoire de la médecine de Berlin. Cette année, les principaux thèmes abordés ont été le Plan d'action pour le personnel de santé dans l'Union publié en avril 2012 et les consultations en cours sur une révision de la directive sur les qualifications professionnelles. Annette Widmann-Mauz (CDU), députée, secrétaire d'état parlementaire au Ministère fédéral de la Santé, a entamé le débat avec son discours d'ouverture. Caroline Hager, de la DG Santé et Consommateurs de la Commission européenne, a expliqué la façon dont l'UE envisage d'utiliser le Plan d'action pour combattre le manque de professionnels de santé qualifiés, qui est aujourd'hui devenu un réel problème dans tous les États membres de l'Union européenne.

La journaliste Ursula Weidenfeld a dirigé le débat d'experts sur les méthodes permettant de faire face au manque de professionnels qualifiés et le rôle important que doivent jouer les ordres professionnels en termes d'autorégulation. Parmi les experts figuraient le Dr Rolf Kos-

chorrek, député, président de la commission de la santé du Bundestag allemand CDU/CSU et président de la fédération nationale des professions libérales, Gertrud Stöcker, vice-présidente de l'Association allemande des professionnels des soins infirmiers, le sous-secrétaire Dr Volker Grigutsch, directeur du département de contrôle des maladies et de la santé du Ministère fédéral de la Santé, le Prof. Winfried Kluth, titulaire de la chaire de droit public à l'Université Martin Luther de Halle-Wittenberg, Caroline Hager et le Dr Peter Engel, président de la BZÄK.

Pour consulter le programme de la conférence et obtenir plus d'informations sur l'événement, rendez-vous sur la page d'accueil de la BZÄK : [www.bzaek.de/wir-ueber-uns/europa.html](http://www.bzaek.de/wir-ueber-uns/europa.html)

**Contribution de la BZÄK, Allemagne.**

**Les membres du CED désirant de plus amples informations sur les sujets traités dans le bulletin peuvent s'adresser à :**  
[ced@eudental.eu](mailto:ced@eudental.eu)